

Compte-rendu de l'assemblée générale du C.A.E.S. de l'E.H.E.S.S. du 11 avril 2013

La séance est ouverte à 13h20.

Pascal Antoine, président de l'association, présente le rapport moral de l'année 2012.

Il salue la présence, pour la première fois, d'un représentant de la présidence de l'Ecole.

Action culturelle

3174 places ont été vendues, subventionnées à hauteur de 16 000 €

La fête des enfants de l'Ecole étant tributaire de la disponibilité de l'amphithéâtre, elle n'a pas pu avoir lieu en 2012 le lundi 24 décembre.

Mais il y a eu 120 participants à l'arbre de Noël du Rectorat.

Activités sportives

Le partenariat CNRS-EHESS est devenu plus complexe à cause d'une multilocalisation plus importante de l'Ecole (bd Raspail, bâtiment le France, Charenton...). De plus, le gymnase Vaugirard a été fermé temporairement.

Atelier théâtre

Il a la qualité très appréciable de réunir tout le monde : les trois institutions (EHESS, CNRS, FMSH), les sexes, les générations, les différentes catégories de personnel.

Environ 130 personnes ont assisté à sa représentation annuelle (pour les deux jours).

Action sociale

Rappel - Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'EHESS est passée aux « responsabilités et compétences élargies » (RCE).

Ce secteur a été transmis au service des affaires sociales de l'Ecole, comme l'exige la réglementation. L'association est cependant présente en qualité d'expert à la commission d'action sociale.

Des actions insuffisamment développées

Les cartes sésame et Louvre et les billets d'entrée pour la piscine Joséphine Baker, notamment, restent peu demandés.

Les relations avec l'association sportive des étudiants de l'Ecole sont complexes car les étudiants n'ont pas nécessairement les mêmes attentes ni les mêmes disponibilités que les personnels.

Une question : existe-t-il une « communauté universitaire » ?

A propos du fonctionnement du conseil d'administration (C .A.) du C.A.E.S.

Le C.A. doit faire face à une complexité juridique (réglementation, gestion) et à des contraintes professionnelles (disponibilité de ses membres) de plus en plus lourdes, ce qui pose la question des limites de capacité de ces derniers.

Beaucoup d'entre eux entament leur dernière année de mandat, chaque membre pouvant exercer un mandat pendant 3 ans maximum dans la même fonction.

P. Antoine fait appel à des « forces vives » pour le renouvellement de l'équipe.
Il rappelle que les activités du C.A.E.S. participent à notre bien être au travail en favorisant la qualité relationnelle.

Valérie Melikian, trésorière de l'association, assistée de Florence Antoine et Joëlle Caugnon, trésorières adjointes, présente le rapport financier de l'exercice 2012.

Elle salue d'abord notre présence, y voit un encouragement à l'engagement des membres du C.A. et réaffirme l'importance de cette assemblée générale. Elle regrette, tout en respectant leur choix, que certaines personnes aient refusé d'y participer à cause d'une diffusion jugée trop tardive des documents.

Les pièces furent déposées le 18 mars à l'agence comptable.

Le passage aux RCE n'a pas remis en question le montant de la subvention allouée pour l'année (40 000 €).

Mais le C.A.E.S. est lié désormais à l'Ecole par une convention d'attribution de la subvention. Auparavant, la subvention était versée en une seule fois (à des dates toutefois aléatoires).

Désormais, elle est versée en 2 fois :

- 1) De 20 000 à 23 000 €
- 2) Un complément en août/septembre de 12 000 à 13 000 € sur présentation d'un rapport et de justificatifs sur l'emploi de la 1^{ère} partie de la subvention.

Le total ne doit pas dépasser 35 000 € (sachant que la partie sociale a été transférée au service des affaires sociales de l'Ecole).

Autre conséquence, la comptabilité sera plus analytique : elle devra distinguer l'emploi des ressources propres (redevances des distributeurs de boisson, cotisations, participations aux frais) et celui des ressources publiques.

V. Mélikian remercie les collègues membres des commissions qui facilitent beaucoup son travail par la qualité de leur travail de gestion en amont. La gestion de l'association est un travail d'équipe.

V. Mélikian fait un commentaire détaillé de la balance globale, du bilan synthétique et du compte de résultat synthétique publiés en ligne.

Le C.A.E.S. a dégagé en 2012 un résultat positif de 18 113 €

Le fonds de roulement est de 50 000 € indispensable, vu le caractère aléatoire des calendriers de versement des recettes (redevances des distributeurs de boisson, subvention de l'Ecole), pour assurer les charges et les actions du début de l'année. Par ailleurs ces contraintes empêchent d'anticiper sur des actions coûteuses.

Répartition des dépenses (postes principaux) :

Rémunérations + charges sociales : 5,27 %

Spectacles : 25 %

Cinéma : 10 %

Voyages : 45 %

Détail spectacles :

Concerts (« musique classique ») : 9 % « Variétés » : 11 % Opéra : 22 % Expositions : 35 % (...)

Détail voyages :

Pralognan : 5 % Florence, Sienna : 31,5 % Croatie : 18 % New York (partie 2012 du financement) : 44 % (...)

Répartition des recettes (postes principaux) :

Spectacles vivants + expositions : 15 %

Cinéma : 5,6 %

Redevances des distributeurs : 17,8 % (base 12 mois, en fait 12 % pour les 8 mois perçus)

Voyages : 24 %

Subvention de l'Ecole : 28,6 %

L'adhésion, gratuite, au « chèque emploi associatif » permet de gérer le seul salaire versé par le C.A.E.S. (Annick Dreyer, professeur de yoga).

P. Antoine explique que le C.A.E.S., pour la gestion financière des activités auxquelles participent des agents de la FMSH, n'a plus eu d'interlocuteur FMSH suite à la démission des élus de la DUP. Les agents FMSH n'ont pu s'inscrire aux activités lors du 1er trimestre 2012-2013. Il a été reçu à sa demande par l'Administrateur et le Secrétaire général.

Question du public :

Combien de collègues bénéficient des activités du C.A.E.S. ?

> 3174 places ont été vendues, dont 2743 aux personnels de l'Ecole à 258 agents différents.

Contrôle des comptes sur l'année 2012

Joëlle Caugnon lit le rapport de Viviane Bestard, agent comptable de l'Ecole, sur le livre de comptes déposé par le C.A.E.S., qui constate l'absence d'anomalies et propose à l'A.G. d'adopter les comptes sans réserve et que quitus en soit donné.

Question sur le mode d'exécution du budget :

Les délais de vérification du premier versement et de versement de la seconde partie de la subvention ne devraient-elles pas être fixés ? A défaut, les actions les plus coûteuses ne peuvent être entreprises qu'en fonction des ressources disponibles.

> La raison des deux versements tient à ce que, selon la réglementation, l'Ecole ne peut verser plus de 23 000 € à une association sans avoir signé avec elle une convention.

En 2014, cette convention ayant été établie, le C.A.E.S. demandera le retour à un versement unique.

Selon Nancy Sanchez Aguilar, responsable de l'action sociale à la direction générale des services de l'Ecole, le rapport intermédiaire demandé est un « bilan d'étape ».

Le quitus est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

P. Antoine lit un courriel de Laure Ginod sur la difficulté pour les personnels de l'antenne de Marseille de bénéficier d'abonnements à des manifestations sportives ou artistiques.
> Mais le C.A.E.S. a envoyé des propositions et n'a pas toujours reçu de réponses.

P. Antoine évoque le travail « enthousiasmant » du C.A., riche en discussions sur le sens des activités proposées par l'association. Pour le voyage à New York, le C.A. a décidé d'établir un barème de subvention basé sur les revenus de l'agent et de ne pas subventionner ses éventuels compagnons de voyage.

Il évoque également la baisse possible de la subvention et le caractère aléatoire de certaines ressources. Les étudiants de Paris 4-Sorbonne devant quitter le bâtiment le France l'an prochain, les recettes des distributeurs diminueront d'autant.

A propos de la politique de **communication**, P. Antoine explique que l'accès à la page web du C.A.E.S. par le site de l'Ecole a été fermé. Il demande des volontaires pour s'occuper d'un site pour l'association.

Il émet le souhait, une fois de plus, que l'existence du C.A.E.S. soit signalée dans un livret qui serait distribué aux nouveaux personnels de l'Ecole à leur arrivée.

La séance est levée à 14h40.